

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 JANVIER 2011

L'an deux mil onze, le vingt huit janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 24 janvier 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert de LA CRUZ, Maire.

Présents : M. de LA CRUZ, Mmes BAUSSANT, CHOUEN, CONROTTE, DEHAY, GIBERTINI, HERSANT FERREY, PARIS, RICHARD, VALLEE, MM. ABLITZER, ALARY, AUGER, MARQUET, MOREAU, PIERRON, POUGETOUX, POUILLOUX et VENOT formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : Mmes GILQUIN, LEDUC, MM. DEJEAN et LIBEREAU.

M. Alain LIBEREAU a donné pouvoir à M. Jacky MARQUET.

M. Laurent DEJEAN a donné pouvoir à M. Hubert de LA CRUZ.

Mme Geneviève DEHAY, conseillère municipale, a été nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès verbal en date du 10 décembre 2010

Le procès verbal du Conseil Municipal ayant été distribué à l'appui de la convocation, Monsieur le Maire donne une lecture de cette séance.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés,

Décide d'accepter le procès verbal de la séance du 10 décembre 2010 tel qu'il est transcrit et de le signer.

2. Avis de la commune d'Azay-sur-Cher sur le projet de second programme local de l'habitat de la CCET,

M. le Maire expose au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération en date du 29 janvier 2009, le Conseil Communautaire a décidé le lancement du second Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau.

Le suivi de l'élaboration des documents a été assuré par un comité de pilotage spécifique composé de représentants élus et techniciens des communes de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau et associant le Conseil Général d'Indre et Loire, le Conseil Régional du Centre, le Pays Loire Touraine, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat et le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle.

Le document est composé de trois parties: le diagnostic, les orientations, le programme des actions.

Etape 1 - Le diagnostic

Les principaux enjeux identifiés, et auxquels le Programme Local de l'Habitat doit répondre, sont les suivants :

1 / Les dynamiques démographiques du territoire sont complexes et structurantes :

Pour répondre aux problématiques du vieillissement de la population, du desserrement des ménages, et d'une perspective de croissance moins forte, la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau devra veiller à **développer une offre de logements variée et adaptée**. Elle devra anticiper le vieillissement de la population et les besoins nouveaux qui y sont liés (habitat, service...) mais aussi le scénario de croissance pessimiste issu de l'étude prospective OMPHALE réalisée par l'INSEE.

2 / Le développement résidentiel est grand consommateur de foncier (59 ha consommés sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau entre 2005 et 2008 pour réaliser 778 logements). Pour lutter contre cet état de fait, la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau devra être particulièrement active ; il s'agira donc :

- d'adopter une politique foncière concertée pour améliorer la maîtrise des projets d'habitat et des coûts et la coordination des politiques communale ;
- de développer une ville compacte et suffisamment dense pour économiser le foncier
- de diversifier l'offre de logements (selon la forme - individuel/maison de ville/collectif -, la taille ou le statut d'occupation - locataire privé/locataire HLM/propriétaire -), d'accompagner la rénovation du parc vieillissant et d'adapter la construction de logements aidés aux besoins des populations pour que chaque habitant puisse trouver le logement qui lui convient

3 / La production de logements, qui a été impactée par la crise, continue d'accentuer les déséquilibres dans le parc de logements d'une commune à l'autre. Ainsi, l'enjeu pour la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau sera de **rendre possible des parcours résidentiels complets au sein du territoire**. Par ailleurs, pour diversifier le parc de logements et répondre à la paupérisation des ménages, la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau devra orienter la production de l'offre sociale vers les logements financés en PLUS et PLAI.

4 / Les prix au m² des maisons individuelles sur la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau poursuivent leur augmentation. Pour aller à l'encontre du marché du foncier bâti et non bâti, il s'agira pour la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau de **réfléchir et définir une action en faveur de l'accession sociale en relais des Pass-Foncier®** qui se sont achevés fin 2010.

5 / Enfin, en ce qui concerne les dynamiques territoriales et les « façons d'habiter », les buts à poursuivre devront être en faveur d'un **habitat et d'une urbanisation en équilibre avec les différents usages du sol mais aussi en faveur des transports en commun et des modes doux de déplacements**.

Etape 2 - Les orientations

Les éléments retenus et leurs conséquences sont les suivants :

1. **Tendre vers un solde naturel qui suit les tendances Omphale** (supérieur à 2006). Cela implique :
 - Une prise en compte du vieillissement (dépendance de plus en plus tardive) et l'adaptation de l'offre à ces besoins.
 - Le maintien et l'attraction des jeunes familles sur la CCET.
2. **Faire en sorte que le solde migratoire diminue moins que dans la prévision Omphale** (éviter la fuite des jeunes ménages). Cela nécessitera le développement d'une offre nouvelle pour une meilleure adéquation entre l'offre et la demande (prix et formes urbaines), afin de répondre à l'évolution des besoins.
3. **Tabler sur une baisse de la taille des ménages (dessalement) moins importante** étant donné qu'on se fixe un objectif d'améliorer les conditions d'accueil et de maintien des jeunes familles.

Les grands principes, intégrés de façon transversale au document d'orientation sont les suivants :

1. **Un PLH qualitatif** encadrant le développement de l'offre neuve, vers une gestion économe du foncier et vers le développement de logements adaptés aux besoins déterminés.
2. **Un PLH pour une répartition territoriale équilibrée** : définition et localisation de secteurs à enjeux répondant à l'intérêt communautaire. L'objectif est de réduire les spécialisations identifiées actuellement (collectif = logement social et individuel = accession).
3. **Un PLH pour une plus grande maîtrise publique dans le développement de l'habitat** : l'objectif est dès lors de réduire la part de la construction neuve en diffus afin d'atténuer les « effets marché » ne correspondant pas aux objectifs recherchés. L'outil ZAC est un des moyens déjà utilisé, mais qu'il faudrait développer davantage.
4. **Un PLH en lien avec les autres politiques publiques** : l'habitat n'est qu'un des facteurs d'amélioration de l'attractivité. Tous les leviers doivent être mobilisés. Le développement économique est bien sûr essentiel.

Etape 3 - Le programme d'actions

Les fiches action et les moyens humains et financiers correspondants sont synthétisés dans le tableau joint (*cf tableau de synthèse des actions*).

En application de l'article R.302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal doit approuver les moyens à mettre en place dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, et décrits dans le plan d'actions ci annexé.

De plus, un document synthétique de présentation du PLH a été joint à la note de synthèse.

Après en avoir délibéré,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants,

Vu le projet de PLH comprenant le diagnostic (étape 1), les orientations (étape 2) et le programme d'actions (étape 3) arrêté par le Conseil Communautaire de la CCET le 25 novembre 2010,

Le Conseil Municipal, par 19 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. Janick ALARY) :

-Approuve les moyens à mettre en place dans le cadre du second Programme Local de l'Habitat, et décrits dans le plan d'actions ci annexé.

-Donne un avis favorable sur le second Programme Local de l'Habitat arrêté par le conseil communautaire le 25 novembre 2010.

3. Demande de fonds de concours auprès de la CCET pour la création d'un accueil de loisirs

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de création d'un accueil de loisirs dans le cadre de la réalisation du pôle enfance sur la commune. Dans le cadre de sa recherche de partenaires, la commune a sollicité un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes par délibération en date du 11 décembre 2009.

Il convient aujourd'hui d'actualiser le plan de financement correspondant, compte tenu de l'avancée du projet.

En effet, et conformément aux engagements qui ont été pris par la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau en matière d'aide aux communes dans le domaine de l'enfance / petite enfance, la commune d'Azay-sur-Cher souhaite aujourd'hui solliciter la CCET en vue de l'obtention d'un fonds de concours de 100.000,00 € pour ce projet et selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût des travaux	631 899,18 € HT	<u>Aides de la CAF</u>	
Coût des VRD	173.626,75 € HT	subvention	105.000,00 €
Frais de bureau d'études	11.825,00 € HT	prêt	105.000,00 €
Honoraires d'architectes	90.123,34 € HT	<u>Etat (contrat de plan Etat / Région)</u> Subvention	188.000,00 €
Assurance construction	- € HT	<u>Région Centre - Contrat de Pays)</u> Subvention	120.000,00 €
Equipement matériel et mobilier	25.000,00 € HT	Fonds de concours - CCET	100.000,00 €
Total HT	932.474,27 € HT	Apport propres de la commune	497.239,23 €
Total TTC	1.115.239,23 € TTC	Total	1.115.239,23 €

Après en avoir délibéré,

Vu le projet de création d'un accueil de loisirs dans le cadre du pôle enfance /petite enfance,

Après avoir attendu l'exposé du Rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- sollicite l'obtention d'un fonds de concours d'un montant de 100.000,00 € de la part de la CCET pour le projet de création d'un accueil de loisirs.

4. Syndicat Intercommunal Cavités 37 : adhésion de la commune des communes de Beaumont-la-ronce, Cigogné, Rivarennes, Villebourg

M. Jacky MARQUET, adjoint à la voirie et à l'environnement, expose à l'Assemblée que lors de sa séance du 25 novembre 2010, le syndicat intercommunal Cavités 37 a accepté l'adhésion des communes de BEAUMONT-LA-RONCE, CIGOGNE, RIVARENNES et VILLEBOURG.

Après en voir délibéré,

Vu la délibération du syndicat intercommunal Cavités 37 du 25 novembre 2010 acceptant l'adhésion des communes de BEAUMONT-LA-RONCE, CIGOGNE, RIVARENNES et VILLEBOURG,

Considérant que rien ne s'oppose à cette demande,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- accepte les demandes d'adhésion des communes de BEAUMONT-LA-RONCE, CIGOGNE, RIVARENNES et VILLEBOURG.

5. Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire : modification des statuts

M. Le Maire expose à l'Assemblée que, lors de sa séance du 2 décembre dernier, le comité syndical du SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire) a voté les modifications des statuts de ce dernier.

Il s'agit notamment pour le SIEIL de prendre la compétence « éclairage public » pour les collectivités qui le souhaiteront.

Les nouveaux statuts du syndicat sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Vu la délibération du 2 décembre 2010 du comité syndical du SIEIL relative à la modification des statuts du SIEIL,

Vu les statuts du SIEIL annexés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- accepte les modifications des statuts du SIEIL tel que présentés.

6. Ecole maternelle - subvention classe de découverte

Mme Muriel HERSANT FERREY, adjointe aux affaires scolaires, expose à l'Assemblée que le projet de classe de découverte 2011 a été préparé par les enseignants de l'école maternelle et présenté aux parents.

La classe de découverte se déroulera à la ferme pédagogique « le Loup Garou » à Lezay dans les Deux-Sèvres du 28 au 30 mars 2011. Les 36 élèves de grande section sont concernés et seront encadrés par 2 enseignantes et 8 parents d'élèves.

Le budget prévisionnel du séjour est de 5 703,40 €, soit un coût par enfant de 158,43 euros.

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 27 février 2004, la participation de la commune s'élève à 50% du coût, soit pour l'année 2011, 79,22 euros par élève, soit une subvention de 2 851,90 euros.

Pour mémoire, la subvention 2010 était de 2 926 € pour 38 élèves.

Après en avoir délibéré,
Vu le projet de classe de découverte présenté par l'école maternelle,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 février 2004 relatif à la subvention allouée à l'école maternelle pour l'organisation de la classe de découverte,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :
- attribue une subvention de 2 851,90 euros à l'école maternelle pour la classe de découverte, correspondant à 50% du coût, c/6574 en dépenses de fonctionnement.

7. Bibliothèque : frais de déplacement des bénévoles

Mme Nicole CONROTTE, adjointe à la vie culturelle, rappelle à l'Assemblée que la bibliothèque est devenue municipale au 1^{er} janvier 2011. Celle-ci est animée et gérée par une équipe de bénévoles, qui sont amenés dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la commune, en particulier pour leur formation, leurs relations avec la Bibliothèque Départementale et leurs achats en librairie.

Conformément à la réglementation en vigueur, il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement par la commune de leurs frais de déplacements, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Après en avoir délibéré,
Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Considérant que les bénévoles de la bibliothèque municipale participent à l'exercice d'une mission de service public,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :
-autorise le remboursement par la commune de leurs frais de déplacements, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux ;
-donne délégation à Monsieur le Maire pour dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles.

8. Subvention exceptionnelle pour l'association « May lie May l'eau »

Mme Nicole CONROTTE, adjointe à la vie culturelle, fait part à l'Assemblée de la demande de subvention de l'association « May lie May l'eau » qui sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'organisation du feu de la St Jean le samedi 25 juin 2011.

Pour mémoire, la commission vie culturelle du 27 janvier 2010 avait décidé de retenir le principe de forfaitisation des contributions municipales aux diverses manifestations, conscients qu'il s'agit en la matière de gestion de deniers publics. Aussi, cette dernière avait-elle proposé au conseil municipal de verser la somme de 500 euros à l'association « May lie May l'eau » pour l'organisation des festivités de la Saint Jean de façon forfaitaire, quel que soit les frais engagés par l'association.

La commission vie culturelle a examiné la demande de l'association « May lie May l'eau » lors de sa réunion le mercredi 26 janvier 2011 et propose de poursuivre sa politique d'encouragement et de soutien aux associations.

Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la commission vie culturelle du 26 janvier 2011,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- décide de verser une subvention de 500 euros à l'association « May lie May l'eau » pour l'organisation des festivités de la Saint Jean, compte 6574.

9. Création de deux postes pour besoin saisonnier au sein du service technique

M. Jacky MARQUET, adjoint à la voirie et à l'environnement, expose à l'Assemblée qu'en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, il s'avère nécessaire de créer deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe au titre des besoins saisonniers dans le but d'assurer l'entretien des espaces verts, de la voirie, et d'aider à la préparation des différentes manifestations notamment, pour une durée maximale de six mois, et ce à compter du 1^{er} avril 2011.

Ces agents assureront les tâches qui leurs seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire de 35/35^{ème}, et ces emplois seront pourvus sur la base d'un contrat pris en application de l'article 3, alinea 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer deux postes sur un grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe dans le but d'assurer l'entretien des espaces verts, de la voirie et d'aider à la préparation des différentes manifestations notamment,

Sur proposition de M. MARQUET, adjoint à la voirie et à l'environnement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- approuve la création de deux postes pour besoin saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée de six mois maximum, à raison de 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2011,
- définit la rémunération pour les postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe par référence à l'indice brut 297,
- décide de pourvoir ces postes par des contrats pris en application de l'article 3 alinea 2 de la loi susvisée,
- autorise M. le Maire à signer les dits contrats,
- indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

10. Finances : autorisation spéciale d'ouverture de crédits au budget 2011

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

En termes d'ouverture de crédits, et compte tenu des dépenses d'équipement inscrites au budget 2010 (soit 1.102.200,00 €), le **montant maximum** (25%) est de **275.550,00€**.

Compte tenu des projets engagés par l'Assemblée délibérante en 2010, et des délais s'y afférents, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les ouvertures de crédits suivantes sur l'exercice 2011 :

- Ajustement du fonds de concours « voirie » versé par la commune à la CCET dans le cadre des travaux de voirie communautaire (Rue de Cormery) - c/204151 - opération 66 (voirie) pour **1.570,00 €**
- Changement de pièces sur le bras d'un tracteur au service technique c/2188 - opération 66 (voirie) pour **3.838,33 €**
- Finalisation de l'équipement informatique de la mairie (mémoires et imprimantes notamment) - c/2183 - opération 76 (acquisition matériel et mobilier administratif) pour **505,00 €**
- Achat du bien situé au 9 bis rue de la Poste (salon Christèle Coiffure) - c/2115 - opération 74 (acquisition terrains) pour **120.000,00 €**
- Paiement à la CCET dans le cadre de la construction de l'accueil de loisirs, et selon les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique, des 25% demandé lors de l'émission de l'ordre de service des travaux - c/2313 - opération 84 (accueil de loisirs) pour **147.000,00 €**

Soit un total de : **272.913,33 €**, qui sera intégralement porté au budget 2011 et ventilé par opération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- autorise les ouvertures de crédits suivantes sur l'exercice 2011

- Ajustement du fonds de concours « voirie » versé par la commune à la CCET dans le cadre des travaux de voirie communautaire (Rue de Cormery) - c/204151 - opération 66 (voirie) pour **1.570,00 €**
- Changement de pièces sur le bras d'un tracteur au service technique c/2188 - opération 66 (voirie) pour **3.838,33 €**
- Finalisation de l'équipement informatique de la mairie (mémoires et imprimantes notamment) - c/2183 - opération 76 (acquisition matériel et mobilier administratif) pour **505,00 €**
- Achat du bien situé au 9 bis rue de la Poste (salon Christèle Coiffure) - c/2115 - opération 74 (acquisition terrains) pour **120.000,00 €**
- Paiement à la CCET dans le cadre de la construction de l'accueil de loisirs, et selon les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique, des 25% demandé lors de l'émission de l'ordre de service des travaux - c/2313 - opération 84 (accueil de loisirs) pour **147.000,00 €**

11. Informations diverses

- Elections cantonales : 20 et 27 mars 2011 - salles Darasse (bureau n°1) et salle du conseil municipal (bureau n°2)
- Dates à retenir :
 - Mercredi 9 février 2011 à 15h : poses 1ères pierres du Pôle enfance
 - Vendredi 11 février à 19h : repas du personnel et des élus
 - Samedi 12 février 2011 : concert de Jean-Christian MICHEL - Eglise 20h30

- Vendredi 11 mars 2011 : « Gainsbourg moi non plus » - chanson - salle de La Touline - 21h
- Dimanche 20 mars 2011 : 1^{er} tour des élections cantonales
- Lundi 21 mars 2011 : réunion de la commission des finances élargie à l'ensemble du conseil municipal
- Vendredi 25 mars 2011 - 19h30 : Conseil Municipal
- Dimanche 27 mars 2011 : 2^{ème} tour des élections cantonales

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 30.